

PROCEDURE DE PRE-ORIENTATION D'UN ELEVE du 1er DEGRE VERS L'EGPA

Proposition de pré-orientation transmise par l'école ou demande formulée par la famille

CM1	
Début CM1	Projet adapté au sein de l'école, de la classe (actions de prévention, d'aide et de soutien)
3ème trimestre	Information faite par le directeur(trice) aux familles sur l'EGPA et le projet de pré-orientation

CM2	
Début CM2	Bilan psychologique (psychologue scolaire ou autre)
Fin du 1 ^{er} trimestre	Sur décision du Conseil des maîtres, information du directeur(trice) aux familles pour envisager la pré-orientation
Pour le 14 Février 2025	<u>Constitution des dossiers</u> Pièces obligatoires: Fiche saisine CDOEASD avec avis de la famille Renseignements scolaires (+ PPRE, PAP...) Bilan psychologique Pièces conseillées : Extraits de travaux de l'élève, copie de bulletins, LSU. Geva-sco si élève avec dossier MDPH. Copie du LPI Evaluation sociale si internat demandé Bilans de prises en charges extérieurs.  Envoi des dossiers par le directeur(trice) à la CDOEASD, par mail ou courrier
CDOEAD les 20 et 24 Mars 2025	Etude des dossiers par la CDOEASD Propositions de la commission : Avis favorable pour une pré-orientation en 6^e SEGPA + information aux familles qui ont un délai de réflexion de 15 jours pour dire si elles sont d'accord ou pas. → 6^e SEGPA en fonction des places disponibles et de l'accord de la famille → 6^e ordinaire dans le collège de secteur si refus de la famille Avis défavorable pour une pré-orientation en 6^e SEGPA + information aux familles → 6^e ordinaire dans le collège de secteur → possibilité de demande de recours par les familles auprès de la CDOEASD
début-juin	Affectation par le Directeur académique (envoi par mail, par la CDOEASD) en fonction des places disponibles et si accord des parents